

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple ² Un But ² Une Foi

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

(7 '(6 6 (1 (* \$/\$,6 '(/.(;7(5,(85

----- 0 -----

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

- U DEBAT GENERAL DE LA 6^{ME} COMMISSION
SUR LE POINT 8 •

« • »

NEW YORK, LE 12 OCTOBRE 2023

Vérifier au prononcé

Sous ce rapport, le Sénégal réaffirme son engagement à poursuivre les discussions de fond et de manière consensuelle en vue de l'adoption d'une convention internationale universelle destinée à prévenir et à réprimer les crimes contre l'humanité.

Cet attachement du Sénégal à la prévention et à la répression des crimes les plus graves fait qu'il a été le premier pays au monde à avoir ratifié le Statut de Rome de la Cour Pénale internationale (CPI).

La création, au Sénégal, des Chambres africaines extraordinaires à la suite d'un Accord avec l'Union africaine pour juger un ancien président, témoigne de cet engagement de mon pays à lutter de manière efficace contre les atrocités criminelles de grande envergure.

C'est également le sens de l'adhésion du Sénégal à l'initiative « MLA » aux côtés de l'Argentine, de la Belgique, de la Mongolie, des Pays-Bas et de la Slovénie, en vue d'élaborer une Convention pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Monsieur le Président,

Ma Délégation considère qu'il est de la responsabilité morale de la communauté internationale de mettre en place un instrument juridique international universel sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, à l'instar de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et celle sur les crimes de guerre.

En l'absence d'un traité international sur la question, il importe de mettre davantage l'accent sur la prévention des atrocités de masse. A ce sujet, le travail

quotidien de détection et d'alerte rapide du Bureau de lutte contre le génocide mérite d'être souligné à bien des égards.

Monsieur le Président,

La Délégation sénégalaise salue le rôle de la Cour pénale internationale (CPI), juridiction complémentaire, qui représente une pièce maitresse dans la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves et invite les Etats membres à y adhérer massivement pour son universalité.

Pour conclure , ma Délégation exhorte les Etats membres à se réunir autour de l'essentiel pour engager des discussions franches en vue de l'adoption d'une convention internationale universelle sur les crimes contre l'humanité, seul gage de prévention et de répression efficaces des atrocités de masse.

Je vous remercie.